v

COMITE TECHNIQUE DE BOTANTQUE ET BIOLOGIE VEGETALE

PRESENTATION PAR M. ELDIN

- 1) Le Bureau Provisoire a été constitué. Il est formé de :
 - M. BOSSER
 - M. ALEXANDRE, puis M. ELDIN
 - Mme BOURRET, Secrétaire Scientifique
- 2) Place de la "discipline" par rapport à l'axe-programme

Les chercheurs ont convenu que le $\underline{\hat{role}}$ de la discipline est la gestion du personnel scientifique :

- le recrutement
- la formation
- le suivi des carrières

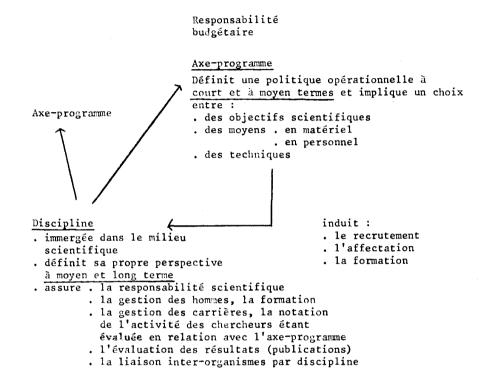
Le rôle de la discipline est aussi de <u>définir une orientation de la problématique de la recherche</u> et en ce sens elle assume <u>la responsabilité scientifique</u> des opérations qu'elle assure à l'intérieur du ou <u>des axes-programmes</u>.

Les élus souhaitent en conséquence que la discipline ait un rôle de <u>décision</u> et non seulement de consultation.

Quelques questions sont alors posées, en particulier celle de la circulation constante de l'information entre la discipline et l'axe-programme.

Il fallait donc penser les inter-relations discipline/axe-programme. Nous les avons figurées sur le schéma suivant :

Schéma relationnel



Ainsi la demande émanant des axes-programmes induira-t-elle la prospective disciplinaire.

La distinction entre court ou moyen terme et moyen ou long terme permet de cerner les responsabilités, les compétences, les articulations.

Il résulte de cette conception que la discipline devrait être absolument représentée lors de la signature des contrats et conventions et pourrait se réserver le droit de refuser une affectation ou one opération scientifique qu'elle jugerait non conforme à sa vocation. Elle doit donc être en mesure d'analyser la demande extérieure.

Elle doit avoir également la possibilité de susciter des actions de recherche à l'intérieur et en dehors des axes-programmes, de même qu'elle pourrait générer de nouveaux axes-programmes.

A chaque discipline doit correspondre un Comité Scientifique. Il est vivement souhaité qu'un budget de fonctionnement soit attribué à la gestion de la discipline.

3) Définition de la "discipline"

En l'état actuel des choses le Comité Technique de BOTANIQUE et BIOLOGIE VEGETALE est très hétérogène. On y trouve des systématiciens (botanistes), des bioclimatologistes, des physiologistes, des pharmacognosistes (matière médicale), des écologistes.

La nécessité apparaît donc de redéfinir les disciplines à l'intérieur des anciens Comités en fonction à la fois d'un objet commun d'étude et d'un ensemble de méthodologies apparentées.

Nous suggérons la possibilité de créer, avec des chercheurs appartenant à d'autres ex-Comités, de nouvelles disciplines ayant leur propre problématique et pouvant exister de façon autonome. Nous citerons l'Agro-Bio-Climatologie, où se retrouveraient des botanistes, des hydrologistes, des géographes, des agronomes, des océanographes.

De même si la proposition de création d'un laboratoire de biochimie est retenue, certains chercheurs pourraient être intéressés par l'évolution de cette discipline.

Il paraît souhaitable de situer avec plus de précision le cas particulier des plantes médicinales.

4) En conclusion, nous insistons sur la nécessité de maintenir <u>l'homogénéité</u> et les <u>responsabilités</u> de la discipline par rapport aux axes-programmes, ainsi que la nécessité d'une <u>concertation institutionnalisée</u> entre les deux types de <u>structures</u>.

Compte-rendu des journées d'études de l'O.R.S.T.O.M.

Paris, 6-10 Juillet 1982

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE MER